

LES CAHIERS DU COJ

POUR UN PARCOURS D'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES DE 15 À 17 ANS

CAHIER # 3
Février 2026

SOMMAIRE

EDITO	1
PREAMBULE	3
INTRODUCTION	5
1 - DÉVELOPPER DES TEMPS D'ENGAGEMENT COLLECTIFS	6
1.1 - Favoriser les séjours collectifs au lycée	
1.2 - Développer les séjours collectifs en dehors du temps scolaire	
1.3 - Garantir et accompagner la liberté associative des plus jeunes	
2 – MAINTENIR DES ESPACES D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	10
2.1 - Renforcer l'interdisciplinarité et les partenariats dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté	
2.2 - Soutenir les dispositifs d'engagement existants	
2.3 - Accompagner le bénévolat	
3 – FACILITER ET VALORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES	14
3.1 - Lutter contre les déterminismes sociaux pour faciliter l'accès à l'engagement	
3.2 - Coordonner les acteurs de l'engagement	
3.3 - Valoriser l'engagement	

EDITO

À l'heure où notre démocratie est traversée par de profondes interrogations, l'engagement des jeunes constitue plus que jamais une ressource essentielle et un motif d'espoir. Leur capacité à s'impliquer, à agir collectivement et à faire entendre leur voix est un levier déterminant pour renforcer la vitalité démocratique et le lien social.

Les travaux de la commission de l'éducation populaire du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) s'inscrivent pleinement dans cette conviction. En tirant les enseignements de l'expérience du Service national universel (SNU) et des Classes et Lycées engagés (CLE), ses membres ont souhaité tracer les contours d'un nouveau parcours d'engagement citoyen pour les jeunes de 15 à 17 ans.

Ce Cahier affirme une ambition claire : accompagner les jeunes dans la construction de leur engagement citoyen en articulation avec les politiques éducatives et de jeunesse existantes. Il s'agit d'ouvrir des perspectives concrètes pour soutenir, aujourd'hui et demain, l'envie d'agir des jeunes au service de l'intérêt général.

Hugo HUET

Président du Conseil d'orientation
des politiques de jeunesse

Manon DUMONTIER

Présidente de la commission
de l'éducation populaire du COJ





PREAMBULE

Dès l'annonce de la création du service national universel (SNU), le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) avait participé activement aux réflexions engagées par l'État en proposant deux rapports sur le sujet¹. Par la suite, les membres du COJ ont maintenu leur attention sur le dispositif dans sa phase d'expérimentation des séjours de cohésion et des missions d'intérêt général (MIG) puis dans sa phase de croissance qui devait aboutir à une généralisation. Trois rapports avaient été publiés² portant de très nombreuses recommandations dont une majorité avait été suivie d'effets pour tout ou partie. Ils contenaient également différentes alertes, notamment concernant le coût du dispositif et son mode d'organisation.

Par la suite, les membres du COJ avaient souhaité laisser du temps au SNU pour se déployer dans sa phase de croissance avant de reprendre à nouveau des travaux sur le sujet.

Cependant, l'annonce de l'extinction du SNU, visible à travers la suppression de la ligne de crédits dédiés au sein du projet de loi de finances 2026, a bousculé cette ambition initiale. De même, le label « classes et lycées engagés » (CLE) créé à la rentrée scolaire 2023 dans l'objectif d'intégrer le SNU au sein du parcours scolaire, pourrait disparaître prochainement, deux années scolaires à peine après son lancement.

Au-delà des objectifs ayant présidé à la construction du SNU et contre lesquels une partie des membres du COJ a toujours été opposée, la fin du dispositif et des CLE, est l'occasion d'identifier des enseignements issus de leur mise en œuvre pour ce qui concerne le

développement d'une culture de l'engagement et d'une citoyenneté active, émancipatrice et durable qui s'appuie également sur le rôle structurant de l'éducation populaire, en complémentarité de l'enseignement scolaire.

L'analyse de l'expérience du SNU et des CLE sera envisagée ici dans le but d'identifier les points positifs afin de nourrir les réflexions du secteur de l'éducation populaire comme celles de l'enseignement scolaire, y compris pour ce qui relève de l'enseignement moral et civique (EMC).

A cet égard, les préconisations portées dans ce Cahier doivent être lues comme une continuité, un approfondissement de certaines recommandations contenues dans les rapports relatifs au SNU ainsi que dans le rapport : « *Comment mieux faire coopérer l'Éducation populaire et l'Ecole pour former des jeunes citoyens actifs ?* » adopté en septembre 2020 et la contribution aux réflexions européennes portant sur « *la valorisation des compétences sociales liées à l'engagement* », adoptée en septembre 2021.

En parallèle, les préconisations présentes dans ce Cahier entrent également en résonance avec l'annonce de la création d'un service militaire volontaire, effectuée par le Président de la République, fin novembre 2025, ainsi qu'avec les objectifs de la nouvelle sous-direction de l'engagement créée au sein de la DJEPVA début octobre 2025. Cette sous-direction s'oriente vers la promotion de l'engagement de manière large et dans une logique de parcours tout au long de la vie.

1 « Avis du COJ relatif au Service national universel » – adopté le 30 janvier 2018 ; « Avis du COJ relatif au Service national universel » – adopté le 28 septembre 2018.

2 « Service national universel – Avis sur la phase de préfiguration de juin 2019 » – adopté le 20 janvier 2020 ; « Service national universel – Avis sur la préfiguration de la phase 2 « missions d'intérêt général » 2019-2020 » – adopté le 12 mars 2021 ; « Service national universel – Avis sur la phase de déploiement 2021 » – adopté le 5 décembre 2022.

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Pour mémoire, le SNU était passé de quatre objectifs, en 2019 (faire vivre les valeurs républicaines, renforcer la cohésion nationale, développer une culture d'engagement et accompagner l'insertion sociale et professionnelle), à un resserrement sur trois objectifs, en 2023, permettant de développer la cohésion nationale, de promouvoir une culture de l'engagement et de renforcer la résilience de la Nation.

De même, il se décomposait, en 2019, en trois phases :

- Phase 1 : un séjour de cohésion ;
- Phase 2 : une mission d'intérêt générale de 84 heures consécutivement ou non ;
- Phase 3 : une poursuite de l'engagement plus long sur la base du volontariat (réserves, volontariats, bénévolat, etc.).

Puis, en 2023, en deux phases :

- Un séjour de cohésion ;
- Un temps de service à la nation :
 - Une phase d'engagement courte, dans le cadre d'une mission d'intérêt général (12 jours ou 84 heures perlées) dans l'année qui suit le séjour de cohésion,
 - Et/ou une phase d'engagement longue d'au moins 3 mois (Service civique, réserves civiques ou opérationnelles, jeunes sapeurs-pompiers, engagement associatif, volontariat à l'international, Corps européen de solidarité, etc.)

LES CLASSES ET LYCÉES ENGAGÉS (CLE)

Lancé à la rentrée scolaire 2023, le label « classes et lycées engagés » s'adresse aux lycées qui souhaitent favoriser l'engagement de leurs élèves. Le principe est de créer un projet pédagogique annuel mobilisant régulièrement les enseignements habituellement délivrés aux lycéens, et notamment l'enseignement moral et civique.

Les projets pédagogiques s'inscrivent dans une des quatre colorations possibles du SNU : « Défense et Mémoire » ; « Sport et Jeux olympiques et paralympiques » ; « Environnement » ; « Résilience et prévention des risques ».

De plus, un séjour de cohésion du SNU se déroulant sur le temps scolaire et en lien avec la coloration choisie est intégré au projet pédagogique annuel. La participation des élèves à ce séjour reste facultative.

INTRODUCTION

L'une des leçons à retenir de l'expérience du SNU et des CLE est que la promotion de l'engagement, sous toute ses formes, reste une valeur partagée par l'ensemble des acteurs œuvrant autour de la jeunesse. En effet, les jeunes sont des acteurs fondamentaux de l'engagement, ce dernier ne se réduisant pas à l'adhésion à des normes prédéfinies et à des comportements attendus mais s'inscrivant dans un processus d'apprentissage critique, de participation et d'émancipation.



A ce titre, il convient de rappeler que 43 % des jeunes de 15 à 30 ans ont donné une partie de leur temps bénévolement pour une association en 2025³. En parallèle, d'autres dispositifs d'engagement non bénévoles sont proposés et

particulièrement populaires auprès des jeunes. Les missions de volontariat proposées dans le cadre du service civique qui ont touché 135 000 jeunes en 2025 restent toujours attractives et insuffisantes au regard du nombre de jeunes qui postulent sur le site de l'Agence du service civique. De même, l'ouverture de l'accès à la formation BAFA dès 16 ans offre une opportunité d'engagement.

Les jeunes de 15-30 ans ne sont pas moins engagés que leurs aînés ; ils se dirigent préférentiellement vers des actes d'engagement qui ont du sens pour eux, opérationnels et dont les résultats sont rapidement visibles. Dans ce cadre, les principaux domaines où ils s'investissent sont le sport (40 %), la culture ou les loisirs (34 %), l'action humanitaire (22 %), l'environnement (21 %)⁴.

Ils y trouvent une possibilité d'acquérir des compétences sociales qui leur seront utiles tout au long de leur vie y compris pour leur insertion professionnelle, qu'ils en fassent la démarche de manière consciente ou non. Ces engagements contribuent aussi à renforcer leur pouvoir d'agir en les reconnaissant comme des sujets de droits et des acteurs à part entière de la vie démocratique.

Les précédents travaux du COJ ont également rappelé que les jeunes les plus engagés sont ceux qui ont été sensibilisés dès leur plus jeune âge, soit à travers leur environnement familial ou relationnel, soit parce qu'à un moment de leur vie, ils ont été accompagnés vers l'engagement, notamment par leur participation à des activités de loisirs et d'éducation populaire, que ces dernières relèvent du champ du sport, de la culture, des séjours de vacances ou des accueils de jeunes, etc.

Ainsi, on peut considérer que les jeunes s'inscrivent dans un parcours d'engagement dès leur plus jeune âge. Au vu de ses bénéfices, l'insertion dans un parcours d'engagement doit pouvoir

3 Plus précisément, « 28 % des 15-30 ans sont des bénévoles « réguliers », déclarant avoir donné bénévolement du temps au sein d'une association au moins une fois par mois » et « 15 % des 15-30 ans sont des bénévoles « ponctuels », déclarant avoir donné bénévolement du temps au sein d'une association une fois ou quelques fois dans l'année » Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2025 – INJEP, Notes et rapports – Septembre 2025 – INJEP.

4 Chiffres clés de la jeunesse 2025 – INJEP.

être accompagnée et soutenue par les politiques publiques, qu'elles relèvent de l'éducation formelle, de l'éducation populaire ou de la jeunesse. Ce parcours doit être conçu de manière progressive, en tenant compte des différences de maturité et d'autonomie des jeunes.

L'expérience du SNU et des CLE a permis de faire travailler ensemble les secteurs scolaire et de l'éducation populaire. Si le cadre était contraint, néanmoins, les différents acteurs



Par le terme d'engagement collectif, on entend la capacité pour un groupement de personnes, formalisé par une association ou informel, à construire ensemble une action ou un projet partagé au service de l'intérêt général. Une fois construit et mis en œuvre, cette action ou ce projet peut accueillir en son sein d'autres personnes.

ont su trouver des espaces d'échanges et de construction d'actions répondant aux exigences des dispositifs et permettant à près de 180 000 jeunes de s'engager dans un nouveau modèle.

La question de départ « comment l'expérience du SNU et des CLE peut-elle être une source d'inspiration pour maintenir des solutions d'engagement à destination de jeunes de 15 à 17 ans ? » renvoie naturellement vers les moyens qui permettront de maintenir la diversité de ces engagements.

Elle renvoie également à une seconde question : « comment susciter, accompagner et répondre à la demande d'engagement des jeunes de 15 à 17 ans en croisant les temps scolaires et extra-scolaire ? ». A cet égard, le COJ rappelle que l'engagement citoyen repose exclusivement sur le volontariat librement consenti des jeunes et qu'il ne peut faire l'objet d'aucune obligation directe ou indirecte.

L'ensemble des réflexions et des propositions contenues dans ce Cahier doivent donc être envisagées autour de ces problématiques tout en précisant que le parcours d'engagement citoyen des 15-17 ans s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les politiques et dispositifs existants et ne saurait s'y substituer.

1 - DÉVELOPPER DES TEMPS D'ENGAGEMENT COLLECTIFS

Dans le cadre de ses précédents travaux relatifs au SNU, le COJ a régulièrement rappelé que l'engagement est un acte volontaire individuel des citoyens et qu'il doit le rester.

Par ailleurs, si le souhait de s'engager relève d'une décision individuelle, bien souvent, il se traduit par l'intégration au sein d'un collectif de personnes engagées au service d'une cause ou d'un projet.

Néanmoins, la mise en place des CLE et des séjours de cohésion du SNU ont rappelé que l'engagement collectif d'un groupe pouvait également avoir du sens, notamment car il permet à des adolescents d'être accompagnés dans leur engagement. Ces engagements collectifs étaient déjà pris en compte par le secteur de l'éducation populaire depuis plusieurs décennies.

1.1 - Favoriser les séjours collectifs au lycée

Dans le cadre scolaire, l'expérience des CLE a montré qu'une classe pouvait être le lieu d'un engagement collectif, celui-ci pouvant être plus sécurisant pour des jeunes mineurs.

Au regard de la symbolique associée, les membres proposent de **maintenir, au sein des lycées, le label CLE ou, le cas échéant, de créer un nouveau label dédié à l'engagement des élèves (recommandation 1)**, en adaptant son cadre de référence, ses critères d'attribution et ses modalités de mise en œuvre aux spécificités et aux besoins des territoires. Cette évolution devra viser à renforcer la lisibilité du dispositif,

Ces actions seraient toujours construites dans une logique d'interdisciplinarité, de rayonnement du lycée sur son territoire d'implantation tout en mobilisant des pédagogies actives. Ainsi, l'engagement serait un exercice entrant dans leur quotidien, les actions d'engagement mises en œuvre dans ce cadre devant être co-construites avec les élèves, de sa définition à son évaluation. Les classes de seconde générale et technologique, de seconde professionnelle, des lycées d'enseignement adapté, de CAP 1^{ère} année, sans examen en fin d'année, se prête particulièrement bien au développement tout au long de l'année de ce type de projet.



son attractivité auprès des jeunes et sa capacité à répondre concrètement à leurs aspirations en matière d'engagement. La participation des élèves aux projets menés dans ce cadre reposerait sur une adhésion éclairée et ne saurait être assimilée à une obligation pédagogique.

En lien avec le parcours d'enseignement, et notamment l'EMC, et en bénéficiant d'un accompagnement pédagogique réalisé conjointement par les encadrants scolaires et des acteurs de l'éducation populaire, le principe serait, au sein des CLE, **de faire construire aux élèves des actions d'engagement qu'ils mettraient en œuvre et de proposer des séjours collectifs (recommandation 2)**.

Dans ce cadre, par exemple, les séjours proposés pourraient s'inspirer des classes vertes et de découverte du Primaire qui se déroulent pendant le temps scolaire, en les repensant pour positionner les élèves dans une posture d'engagement au service de l'environnement, notamment.

Il est néanmoins nécessaire de préciser que la mise en œuvre de telles actions nécessite de construire un cadre réglementaire rigoureux permettant de sécuriser l'intervention des associations dans le temps scolaire ainsi que des crédits dédiés.

Par ailleurs, à l'image de la mise en œuvre des « espaces services jeunesse » au sein de quelques établissements scolaires, la configuration de

certaines lycées peut permettre d'y envisager la **création de lieux qui constitueraient autant d'espaces d'engagement collectif pour les jeunes (recommandation 3)**. Il pourrait être envisagé des expérimentations en ce sens en s'appuyant sur les expériences des Maisons des lycéens et des juniors associations.

Pour accompagner et faciliter ce type de projets, les membres préconisent également de **maintenir**

et encourager le lien entre les SDJES et les rectorats grâce aux référents engagements (recommandation 4) déjà nommés en SDJES pour garder les liens construits durant la mise en œuvre des CLE, afin de favoriser la complémentarité éducative à l'échelle du lycée et ainsi de construire des projets d'engagement chevauchant les temps scolaire et extrascolaire.

1.2 - Développer les séjours collectifs en dehors du temps scolaire



Dans le temps extrascolaire, d'autres espaces d'engagement collectif existent qui méritent d'être développés ou pourraient être imaginés. Par ailleurs, la satisfaction exprimée par les jeunes ayant volontairement participé aux séjours de cohésion du SNU doit être entendue et doit interroger sur le type de séjour collectif qui peut être proposé à certains jeunes.

Forts de leur expérience depuis de nombreuses années, les acteurs de l'éducation populaire rappellent l'importance de l'apprentissage de la vie collective pour renforcer la l'émancipation citoyenne et permettre la vie démocratique. Ces espaces de vie collective ont pu prendre des formes variées, colonies de vacances, camps de scoutismes, séjours de vacances, classes découverte, séjours collectif en Europe et à l'international... Sous une autre forme, les séjours de cohésion du SNU ont également mis en lumière cet enjeu.

Ainsi, la participation à la vie collective d'un séjour, même si elle ne relève pas initialement d'une démarche d'engagement, porte en elle un acte citoyen. Elle participe aussi au développement d'aptitudes pour poursuivre un engagement un individuel ou collectif. La capacité à s'organiser ensemble, l'apprentissage de la tolérance, la découverte de nouveaux lieux, espaces, activités sont autant de précurseurs à un engagement possible par la suite.

L'État s'est d'ailleurs engagé à de multiples reprises au cours des années passées pour renforcer l'accès au départ en vacances, en reconnaissant leur plus-value, par exemple au travers des « colo apprenantes » ou du pass'colo.

Au regard de leurs apports et de leurs impacts sur les jeunes, le COJ rappelle l'importance de **soutenir le départ des 15-17 ans en séjours collectifs** et d'en assurer l'accès à chaque jeune **au moins**

une fois dans sa vie (recommandation 5). Pour y parvenir, parmi les pistes déjà identifiées par les membres du COJ au sein d'un précédent rapport⁵, une révision du pass'colo visant à augmenter le nombre de bénéficiaires ou l'utilisation des chèques vacances, peuvent être citées.

Les séjours de cohésions du SNU ont montré qu'une catégorie de jeunes était attirée par un engagement au sein des corps en uniforme. En reprenant certains des principes de ces séjours **des « colos engagement » pourraient ainsi être imaginées** sur des thématiques particulières (**recommandation 6**). Ces séjours doivent également pouvoir s'appuyer sur des thématiques sociales, culturelles, environnementales ou solidaires, portées par le tissu associatif local. Par exemple, un partenariat entre une association et un SDIS pourrait proposer ce type de séjours.

1.3 - Garantir et accompagner la liberté associative des plus jeunes

D'autre part, les Junior Associations constituent un espace privilégié d'engagement collectif et permettent à des jeunes de moins de 18 ans de s'organiser et de mettre en œuvre leurs projets dans un cadre similaire aux associations loi 1901. La facilitation de l'engagement associatif pour les jeunes est un levier d'expérimentation réelle et concrète de la citoyenneté. Par ailleurs, elle leur permet de représenter directement leurs intérêts en portant des projets au service de l'intérêt collectif. La garantie des libertés associatives doit rester, pour les membres du COJ, une priorité à part entière.

Le développement des juniors associations doit être encouragé, y compris dans les lycées, au regard de la qualité de l'accompagnement des jeunes qui y est proposé (**recommandation 8**).

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire savent accompagner des groupes de jeunes dans leurs projets d'engagement, notamment en mobilisant leur savoir-faire en terme d'ingénierie de projets et de mobilisation des sources de financement.

Il pourrait être imaginé de **construire une mission de « référent jeunesse » dont le rôle serait d'effectuer de « l'aller-vers » auprès des jeunes pour les informer et les accompagner**

Enfin, l'engagement, envisagé dans une logique de parcours pourrait donner lieu à la **création de séjours dans lesquels les jeunes seraient activement impliqués dès la conception et actifs dans son organisation et leur mise en œuvre (recommandation 7)**. Cette pratique, déjà proposée à petite échelle par certaines structures (action Sac Ado de l'associations Vacances ouvertes, par exemple), gagnerait à être développée et popularisée pour renforcer la participation et l'engagement des jeunes. En ce sens, l'activité devient un support de rencontre, d'apprentissage et d'adhésion à des espaces collectifs. Le soutien à ces projets pourrait prendre la forme de bourses ou d'accompagnement par des associations.

dans la découverte des différents engagements collectifs disponibles, notamment pour favoriser l'accès des publics les plus éloignés à ce type de dispositifs (**recommandation 9**).



5 « Les colos, un enjeu éducatif pour tous ! », rapport adopté le 16 juillet 2021 – COJ.

2 – MAINTENIR DES ESPACES D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

Par le terme d'engagement individuel, on entend la capacité pour un citoyen à s'engager de manière volontaire au sein d'un collectif préexistant portant une action ou un projet au service de l'intérêt général.

Le sens de la mission d'intérêt général (MIG) du SNU était d'offrir la possibilité à des adolescents de découvrir des formes diversifiées d'engagement, cette fois-ci individuels, dans l'idée de donner l'envie de le poursuivre, une fois le SNU achevé.

2.1 - Renforcer l'interdisciplinarité et les partenariats dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté

Cependant, les évaluations de l'INJEP et les retours d'expérience ont montré que la mise en œuvre des MIG s'est heurtée à la difficulté de pouvoir proposer un large éventail de missions sur les territoires d'où les jeunes étaient originaires, en particulier dans les territoires présentant des contraintes géographiques et structurelles fortes. De même, pour des adolescents peu au fait des possibilités que revêt l'engagement, celui-ci était identifié comme relevant prioritairement des corps en uniforme. Pour remédier à ce constat, lors des séjours de cohésion, des actions ont été mises en place pour présenter toutes les possibilités offertes aux citoyens.

dans tous les lycées en l'intégrant, notamment, dans le temps d'EMC (**recommandation 10**). A cet égard, le COJ rappelle à nouveau l'obligation d'une information sur le service civique au sein des lycées, inscrite à l'article D 312-48-1 du code de l'Éducation.

Ces temps, construits dans une logique pédagogique et ludique, pourraient prendre des formes diversifiées (forum des associations, interventions de bénévoles et de volontaires, rallye engagement, etc...) et s'appuyer sur les retours d'expérience entre pairs. Ils pourraient s'adosser à la « semaine de l'engagement », actuellement en cours d'évolution, ce qui leur



Au regard de ces constats, il conviendrait donc de **repenser les outils permettant d'informer les jeunes sur la diversité des engagements possibles en systématisant l'organisation de temps de présentation des différentes formes d'engagement**

donnerait une assise méthodologique nationale homogène dans laquelle chaque établissement se positionnerait, en fonction de l'écosystème associatif local. Dans ce cadre, outre l'accueil des partenaires habituels de l'établissement,

ces derniers pourront s'ouvrir à l'ensemble des associations agréées Jeunesse et Éducation populaire.

Ces actions permettraient ainsi d'offrir des opportunités d'engagement pour les lycéens le souhaitant. D'autres dispositifs facilitant l'engagement pourraient aussi faire l'objet d'une communication propre pour en développer l'usage.

se traduisant par l'engagement des élèves sur le territoire, ou par des actions organisées par l'établissement. Les projets de classe sont ainsi sortis des murs de l'établissement, trouvant une continuité avec les acteurs associatifs et les collectivités territoriales.

Si les effets sur les élèves et les groupes n'ont pas pu être précisément mesurés, pour autant, des effets très positifs sur les élèves, leur rapport



D'autre part, l'expérience des CLE a démontré que l'apprentissage de la citoyenneté et de l'engagement abordés au sein de l'EMC, sur le temps scolaire, avait d'autant plus d'effets qu'il se vivait in situ par les jeunes.

Les projets des CLE étaient majoritairement interdisciplinaires, avec une implication importante des enseignants d'histoire-géographie, d'EMC et de disciplines scientifiques (sciences de la vie et de la Terre), voire de certaines filières professionnelles, notamment les métiers de la sécurité.

Dans ce cadre, des projets d'envergure autour de la citoyenneté ont été déployés dans les lycées concernés, sur la base d'une pédagogie active, notamment grâce à l'association des acteurs de l'éducation populaire.

Ces projets menés tout au long de l'année s'inscrivaient dans la dynamique de l'établissement,

à la scolarité et leur orientation ont été mis en exergue par les enseignants.

De manière positive, l'interdisciplinarité des projets a été particulièrement appréciée par les équipes pédagogiques et les jeunes, de même que les interventions de personnes ou structures extérieures issues de l'éducation populaire.

De plus, la mise en place de référents académiques auprès des recteurs a permis d'animer un réseau national de relais pédagogiques, donc de créer un nouveau collectif de travail.

A l'inverse, lors de la mise en œuvre des CLE, certains obstacles ont été identifiés, notamment, la problématique du temps de travail dédié par les équipes pédagogiques des lycées (et incidemment, la question de la rémunération de ce temps) mais aussi, du point de vue des élèves, des projets apparus comme peu concertés avec eux, voire vécus comme obligatoires.

D'une manière générale, le COJ préconise de **maintenir et développer des temps de travail pour les professionnels (groupes de travail, copil, etc.) permettant la complémentarité entre l'éducation formelle et l'éducation populaire pour construire et animer des actions d'engagement collectif au sein des établissements (recommandation 11).**

Ces temps peuvent prendre des formes très diverses : mutualisation et partage de (bonnes) pratiques, retour d'expériences, formations inter-catégorielles et interprofessionnelles. Le principe est d'accompagner les postures des encadrants pour garantir le cadre des espaces d'engagement. Ils nécessitent cependant d'être inscrits dans les missions des professionnels et quelques financements dédiés aux établissements et/ou aux associations.

Le développement de ce type de partenariats devrait être encouragé auprès des chefs d'établissements



notamment à travers la définition d'un cadre réglementaire facilitant l'interdisciplinarité et levant certaines des contraintes identifiées lors de la mise en œuvre des CLE (agenda et disponibilité des enseignants, rémunération). Ce cadre permettrait également d'associer le secteur associatif, les élus locaux et la société civile au déploiement d'un parcours citoyen dans et hors école, l'objectif étant de rendre l'EMC plus concret.

Aujourd'hui, **ce cadre existe à travers le projet éducatif territorial (PEdT) inscrit dans le code de l'éducation (article R 551-13) et qui a été élargi récemment⁶ pour prendre en compte l'ensemble de l'enfance et de la jeunesse de 3 à 25 ans (recommandation 12).** Des passerelles entre les référents vie lycéenne, engagement et complémentarité éducative sont également à envisager pour imaginer des solutions innovantes.

Enfin, l'Éducation nationale pourrait s'inspirer de l'expérience conduite par l'enseignement agricole qui s'appuie sur un réseau de professeurs d'éducation socioculturelle dont l'une des missions est d'accompagner et d'animer la vie associative au sein de chaque établissement.

2.2 - Soutenir les dispositifs d'engagement existants

Il est important de rappeler que la France est l'un des pays au monde disposant d'une très grande variété de politiques accompagnant, développant et soutenant l'engagement individuel, que ce soit à travers le bénévolat ou les nombreux dispositifs de volontariats. En corollaire, une riche vie associative se déploie sur le territoire permettant d'accueillir une grande partie des engagements.

Dans ce cadre, la question du volontariat et notamment du service civique occupe une place centrale.

A l'heure de l'annonce par le Président de la République du lancement d'un service national militaire, le COJ souligne la **nécessité de préserver le Service civique et son caractère volontaire, formateur et émancipateur (recommandation 13).**

6 « Orientations en faveur de la continuité éducative » - Note de service du 18 mars 2025 (DJEPVA-DGESCO).

Par ailleurs, les membres insistent sur l'importance de **diversifier les formes d'engagement afin de toucher la jeunesse dans sa globalité et son hétérogénéité**. Pour ce faire, il s'agit notamment de **soutenir les dispositifs existants** (animation volontaire, jeunes sapeurs-pompiers, secourisme, service civique, etc...) et de **favoriser l'accès** à des formations comme le **BAFA** par des aides financières complémentaires à celles déjà existantes portées par la CNAF, les CAF ou les collectivités territoriales (**recommandation 14**).

Les chantiers de jeunes bénévoles qui existent depuis plus de 50 ans pourraient être des espaces d'expérimentation. Les associations investies

dans ce secteur ont acquis une grande expertise sur laquelle elles pourraient s'appuyer pour accompagner des groupes de jeunes d'un territoire voulant s'engager pour leur patrimoine sous la forme de chantiers autogérés, accompagnés et soutenus par le secteur.

Des formes innovantes d'engagement doivent également être soutenues lorsqu'elles sont proposées par les jeunes eux-mêmes (recommandation 15). A cet égard, les assemblées libres de jeunes constituent un exemple permettant d'inclure des publics éloignés des dispositifs traditionnels, en évitant les biais constatés dans certains conseils de jeunes.

2.3 - Accompagner le bénévolat

Les échanges ont également mis en avant la nécessité de **renforcer les moyens humains dans les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales pour déployer l'ensemble des politiques d'engagement (recommandation 16)**. A l'image de certaines expérimentations conduites dans le cadre du programme d'investissement d'avenir Jeunesse (PIA) entre 2016 et 2022, la création de postes de « référents jeunesse » dans les territoires – ruraux notamment – répondrait à cet enjeu tout en renforçant l'accompagnement de proximité des jeunes et des structures les accueillant.

En effet, en parallèle, il est rappelé le rôle structurant des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Leur expertise, leur ancrage territorial et leur capacité à sécuriser les parcours d'engagement constituent des facteurs essentiels à préserver. Un recensement par les référents engagement au sein des SDJES, des associations acceptant des 15-17 ans comme bénévole et présentant les missions attendues pourrait constituer une solution pour rendre les opportunités d'engagement plus visibles. Ce recensement serait diffusé largement et mis à jour régulièrement (PQR, réseau Info Jeunes, Lycées, etc...).

Enfin, il convient d'appréhender l'ouverture à l'international comme un levier d'engagement individuel. La possibilité de développer des mobilités citoyennes, culturelles ou solidaires, hors des dispositifs classiques doit pouvoir être encouragée. De même, la **création d'un programme Erasmus « lycéen citoyen »** pourrait



être soumise dans le cadre des négociations de la prochaine génération de programmes européens. Ces opportunités représentent un moyen de renforcer l'autonomie, l'esprit critique et la participation active des jeunes à la vie démocratique (**recommandation 17**).

3 – FACILITER ET VALORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES

L'organisation des CLE et du SNU a montré que pour répondre à l'appétence des jeunes, il convenait de donner du temps pour l'engagement et la participation à des projets citoyens. Il s'agit de temps pour les jeunes mais également de temps

pour les professionnels pour imaginer, construire, accompagner les jeunes dans leur engagement, que ce dernier soit individuel ou collectif, qu'il soit dans le cadre scolaire, extrascolaire ou à l'intersection des deux champs.

3.1 - Lutter contre les déterminismes sociaux pour faciliter l'accès à l'engagement



Dans sa contribution aux réflexions européennes portant sur « la valorisation des compétences sociales liées à l'engagement », le COJ constatait que de nombreux jeunes ne s'engageaient pas, pour diverses raisons, et notamment leur impossibilité de libérer du temps au regard de leurs études. De même, les témoignages de jeunes évoquaient l'insuffisance de communication dans leur direction pour connaître les opportunités d'engagement ainsi que l'absence d'accompagnement vers l'engagement.

Avait été également évoqué le manque d'accessibilité des structures et la méconnaissance du handicap qui éloignent encore plus les jeunes porteurs d'un handicap, des opportunités d'engagement.

Par ailleurs, selon les territoires, les opportunités d'engagement peuvent être plus ou moins nombreuses, notamment en raison de la vitalité du tissu associatif local. A cet égard,

les jeunes ruraux et les jeunes ultramarins sont souvent désavantagés en raison de contraintes géographiques, sociales et économiques spécifiques. L'État a pris en compte cette problématique et le service civique veille à proposer de nombreuses missions dans les territoires ruraux et ultramarins.

Néanmoins, l'accès à l'engagement n'est pas égalitaire entre les jeunes. Les jeunes engagés depuis leur plus jeune âge sont, en général, ceux bénéficiant d'un bagage culturel et social important. Ils sont souvent accompagnés par leurs parents ou des adultes référents dans leur démarche d'engagement.

L'engagement est donc fortement tributaire de déterminismes sociaux et territoriaux et une partie des jeunes les moins diplômés ou ayant un bagage culturel et social moindre peut avoir un sentiment d'illégitimité pour s'engager.

Pour remédier à ce constat, l'objectif affiché des MIG du SNU était d'offrir un tremplin pour que les jeunes issus d'un milieu familial ou socioculturel qui n'est pas connecté à l'engagement puissent découvrir l'engagement associatif, institutionnel ou auprès des corps en uniforme, considérant que tout engagement est d'intérêt général.

Il conviendrait donc de **conserver cette ambition de sensibilisation, à l'avenir, pour permettre à tous les jeunes de s'engager**, partout où ils se trouvent, quel que soit leur situation (**recommandation 18**). Cette ambition doit se doubler de la volonté de faciliter l'engagement de tous les jeunes qui le souhaitent.

Pour garantir l'accès de ces engagements individuels au plus grand nombre, le COJ rappelle l'importance cruciale d'**adopter une perspective inclusive lors**

de la conception des méthodes d'engagement ainsi que d'objectifs clairs et de moyens financiers suffisants (recommandation 19).

Celle-ci doit intégrer les contraintes propres à la jeunesse et plus particulièrement à chacun des publics qui la constitue : mobilité en zone rurale, besoins spécifiques liés au handicap, conditions matérielles ou socioculturelles. Il est important, pour que les méthodes d'engagement soient conçues selon une perspective inclusive, de prêter une attention particulière à la posture de l'encadrant : avant de sensibiliser les jeunes à l'engagement, il est nécessaire de sensibiliser les acteurs éducatifs sur la posture à adopter ; la formation des professionnels est donc essentielle. Cette approche pourrait s'inscrire dans une conception renouvelée d'un service public de l'engagement volontaire.

3.2 - Coordonner les acteurs de l'engagement

Par ailleurs, le COJ confirme la nécessité de **préserver et de renforcer les espaces permettant un engagement individuel accessible et diversifié (recommandation 20)**. Néanmoins, les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement structuré, assuré par des professionnels ou des bénévoles dédiés, dotés de compétences psychosociales appropriées. En conséquence, l'accompagnement et la formation des acteurs

aux contact des jeunes sont des conditions préalables nécessaires.

Ainsi, **le maintien et le développement de référents engagement au sein des lycées** permettrait de mieux informer et accompagner les jeunes dans leur recherche d'engagement individuel mais également dans la construction de projets collectifs (**recommandation 21**).



Egalement, le soutien et le développement d'espaces d'engagement au niveau local, animés par des professionnels jeunesse, apparaît comme un levier efficace pour offrir à chaque jeune un lieu de rencontre, d'information et d'orientation vers des initiatives citoyennes, culturelles ou



sportives. Le but serait de regrouper les acteurs dans cette dynamique et de montrer que ces espaces communs sont accessibles même lorsque l'engagement peut paraître assez éloigné de prime abord pour un jeune.

Dans ce cadre, des relais sont à construire avec les conseillers des missions locales et les éducateurs de prévention spécialisés pour toucher les jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire mais pris en charge dans le cadre de l'obligation de formation 16-18 ans.

Par ailleurs, **pour soutenir la création de projets collectifs de jeunes ayant une dimension d'intérêt général, un dispositif d'aides, cofinancé par l'État, les collectivités territoriales et tout autre partenaire, pourrait être construit à l'échelle départementale (recommandation 22)** à l'image

du « Fonds départemental des loisirs actifs » de l'Ariège ouvert au 11-25 ans et abondé par le service déconcentré chargé de la Jeunesse de l'État, le Conseil départemental et la CAF.

De même, aussi bien dans les temps scolaire qu'extrascolaire, la mise en place de « festivals de l'engagement » donnant à voir les projets et actions conduites par les jeunes constituent d'excellents outils de communication et d'information de pairs à pairs.

Les CAF soutiennent financièrement des projets innovants portés par les jeunes de leur territoire et âgés de 12 à 17 ans. Elles peuvent ensuite proposer à ces jeunes de participer au concours national InnovJeunes qui récompense les projets les plus qualitatifs et innovants. Les projets à visée scolaire ne sont pas éligibles à ces financements et au concours InnovJeunes cependant, l'articulation d'un « festival de l'engagement » et du concours InnovJeunes peut encourager les jeunes à développer ou prolonger des projets d'engagement au-delà du cadre scolaire via l'appui de structures jeunesse de leur territoire. De la même manière, la CCMSA déploie un dispositif de soutien aux projets de jeunes avec lequel des passerelles pourraient être envisagées.

Faciliter l'engagement des jeunes, passe nécessairement par la mise en visibilité de l'offre mais également par un **travail de coordination des acteurs**. Ainsi, pourrait être imaginée la signature de « **conventions territoriales de l'engagement jeune** » entre rectorat, DRAJES, DSDEN, collectivités territoriales, établissements du service national et de la jeunesse, Caisses d'allocations familiales, associations... pour coordonner l'offre d'engagement et de citoyenneté sur un territoire (**recommandation 23**).

La perspective d'une **évolution de l'Agence du service civique vers une « Agence de l'engagement »** élargie permettrait d'englober également l'ensemble des formes d'engagement individuels avec l'objectif de créer un guichet unique proposant à chaque jeune qui le souhaite une opportunité de volontariat ou de bénévolat, en sécurisant les missions (**recommandation 24**). Une telle piste nécessite cependant un travail préparatoire approfondi afin de concevoir l'engagement dans sa pluralité.

3.3 - Valoriser l'engagement

L'ambition de faciliter l'engagement des jeunes doit pouvoir s'accompagner d'une valorisation de celui-ci. En effet, s'il permet aux jeunes d'utiliser leurs compétences au service d'un projet ou d'une cause, l'engagement est aussi une source d'acquisition de compétences sociales et d'ouverture du champ des possibles.

Les nombreux retours d'expériences, études et enquêtes, aussi bien de portée nationale qu'européenne, ont pu démontrer les apports de l'engagement, notamment le bénévolat associatif, qui apparaît très formateur pour les jeunes qui



peuvent y acquérir des éléments d'apprentissage en dehors de l'éducation formelle (gestion de projets, communication, comptabilité...) tout autant que se construire une expérience par les rencontres, se construire des réseaux relationnels, acquérir de la maturité et de la confiance en eux...

Pour un jeune de 15 à 17 ans et ayant une faible expérience professionnelle, la valorisation de l'expérience de bénévolat ou de volontariat revêt une grande importance.

L'identification des compétences et leur valorisation constituent donc un enjeu important pour eux dans leur parcours d'autonomisation mais également d'insertion professionnelle.

Cependant, souvent en raison d'une représentation erronée de l'engagement qui se résume souvent à « donner du temps gratuitement », les jeunes et ceux qui les accueillent ne voient pas forcément leurs compétences mises en jeu. Les dirigeants et

bénévoles d'associations ne sont pas formés ni accompagnés pour identifier les compétences qui peuvent être développées par les jeunes.

Il convient donc de les **accompagner pour identifier et mettre en valeur les compétences acquises et utilisées**, à l'image du service civique qui comporte des dispositions légales sur l'accompagnement à l'identification et à la valorisation des compétences (**recommandation 25**).

Un référentiel de compétences liées à l'engagement pourrait être imaginé, qui puisse s'adapter aux différentes spécificités des structures d'engagement dans lesquelles sont engagés les jeunes.

Quant à **la mise en valeur des compétences, dans une logique de parcours d'engagement tout au long de la vie**, celle-ci **pourrait se développer à travers divers outils (recommandation 26)** tel les open-badges ou des versements (au-delà du compte engagement citoyen) qui pourraient être mobilisées sur un CV, dans le passeport de compétences.

La création de ce passeport de compétences gratuit basé sur le modèle des réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS) et valorisant les compétences, pour les élèves ouvrant l'accès à des formations, ateliers, rencontres... proposées par le secteur associatif pourrait également constituer une opportunité de mieux rendre visible l'offre d'engagement sur un territoire.

D'une manière générale, le cadre scolaire ne reconnaît pas ou pas assez les engagements au sein ou en dehors de l'éducation formelle, et donc les compétences acquises – à l'exception notable de l'enseignement agricole qui a instauré une option au Baccalauréat permettant aux lycéens de présenter leur engagement extrascolaire et de bénéficier d'une note. S'appuyant sur cette expérience, pourrait donc être **créée une épreuve optionnelle pour les Baccalauréats délivrés par le ministère de l'Éducation nationale ou, à minima, de permettre aux candidats d'exposer une expérience d'engagement à l'occasion du grand oral (recommandation 27)**. De même, il est proposé que les jeunes disposant d'un diplôme comme le BAFA puissent le valoriser comme une option.

DÉVELOPPER DES TEMPS D'ENGAGEMENT COLLECTIFS

Favoriser les séjours collectifs au lycée

- **Recommandation 1 :** Maintenir, au sein des lycées, le label CLE ou, le cas échéant, de créer un nouveau label dédié à l'engagement des élèves.
- **Recommandation 2 :** Faire construire aux élèves, au sein des CLE, des actions d'engagement qu'ils mettraient en œuvre et proposer des séjours collectifs.
- **Recommandation 3 :** Expérimenter des lieux au sein des lycées, ouverts sur l'extérieur, qui constitueraient des espaces d'engagement collectif pour les jeunes en s'appuyant sur les expériences des Maisons des lycéens et des juniors associations.
- **Recommandation 4 :** Maintenir et encourager le lien entre les SDJES et les rectorats grâce aux référents engagements déjà nommés en SDJES afin de favoriser la complémentarité éducative à l'échelle du lycée et ainsi construire des projets d'engagement chevauchant les temps scolaire et extrascolaire

Développer des séjours collectifs en dehors du temps scolaire

- **Recommandation 5 :** Soutenir le départ des 15-17 ans en séjours collectifs et en assurer l'accès à chaque jeune au moins une fois dans sa vie.
- **Recommandation 6 :** Imaginer des « colos engagement » sur des thématiques particulières (environnement, sécurité civile...).
- **Recommandation 7 :** Créer des séjours dans lesquels les jeunes seraient activement impliqués dès la conception et actifs dans leur organisation et leur mise en œuvre.

Garantir et accompagner la liberté associative des plus jeunes

- **Recommandation 8 :** Encourager le développement de juniors associations y compris dans les lycées.
- **Recommandation 9 :** Construire une mission de « référent jeunesse » dont le rôle serait d'effectuer de « l'aller-vers » auprès des jeunes pour les informer et les accompagner dans la découverte des différents engagements.

MAINTENIR DES ESPACES D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

Renforcer l'interdisciplinarité et les partenariats dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté

- **Recommandation 10 :** Repenser les outils permettant d'informer les jeunes sur la diversité des engagements possibles en systématisant l'organisation de temps de présentation des différentes formes d'engagement dans tous les lycées.
- **Recommandation 11 :** Maintenir et développer des temps de travail pour les professionnels (groupes de travail, copil, etc...) permettant la complémentarité entre l'éducation formelle et l'éducation populaire pour construire et animer des actions d'engagement collectif au sein des établissements.
- **Recommandation 12 :** S'appuyer et faire évoluer le cadre réglementaire du projet éducatif territorial (PEdT), inscrit dans le code de l'éducation, pour faciliter l'interdisciplinarité et lever certaines des contraintes (temps de travail dédié notamment).

Soutenir les dispositifs d'engagement existants

- **Recommandation 13 :** Préserver et soutenir les dispositifs d'engagement existants (BAFA, chantiers de jeunes bénévoles...) et notamment le Service civique et son caractère volontaire, formateur et émancipateur.
- **Recommandation 14 :** Diversifier les formes d'engagement afin de toucher la jeunesse dans sa globalité et son hétérogénéité.
- **Recommandation 15 :** Soutenir des formes innovantes d'engagement lorsqu'elles sont proposées par les jeunes eux-mêmes.

MAINTENIR DES ESPACES D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL (suite)

Accompagner le bénévolat

- **Recommandation 16 :** Renforcer les moyens humains dans les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales pour déployer l'ensemble des politiques d'engagement.
- **Recommandation 17 :** Créer un programme Erasmus « lycéen citoyen » dans le cadre des négociations de la prochaine génération de programmes européens.

FACILITER ET VALORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES

Lutter contre les déterminismes sociaux pour faciliter l'accès à l'engagement

- **Recommandation 18 :** Conserver l'ambition de sensibilisation pour permettre à tous les jeunes de s'engager, partout où ils se trouvent, quel que soit leur situation.
- **Recommandation 19 :** Adopter une perspective inclusive lors de la conception des méthodes d'engagement ainsi que des objectifs clairs et de moyens financiers suffisants.

Coordonner les acteurs de l'engagement

- **Recommandation 20 :** Préserver et renforcer les espaces permettant un engagement individuel accessible et diversifié.
- **Recommandation 21 :** Maintenir et développer les référents engagement au sein des lycées pour mieux informer et accompagner les jeunes dans leur recherche d'engagement individuel mais également dans la construction de projets collectifs.
- **Recommandation 22 :** Soutenir la création de projets collectifs de jeunes ayant une dimension d'intérêt général à travers un dispositif d'aides à l'échelle départementale, cofinancé par l'État, les collectivités territoriales et tout autre partenaire.
- **Recommandation 23 :** Coordonner les acteurs et l'offre d'engagement à travers la signature de « conventions territoriales de l'engagement jeune » entre rectorat, DRAJES, DSDEN, collectivités territoriales, établissements du service national et de la jeunesse, Caisses d'allocations familiales, associations...
- **Recommandation 24 :** Faire évoluer l'Agence du service civique vers une « Agence de l'engagement » englobant l'ensemble des formes d'engagement individuels avec l'objectif de créer un guichet unique proposant à chaque jeune qui le souhaite une opportunité de volontariat ou de bénévolat.

Valoriser l'engagement

- **Recommandation 25 :** Accompagner les jeunes pour identifier et mettre en valeur les compétences acquises et utilisées.
- **Recommandation 26 :** Mettre en valeur les compétences, dans une logique de parcours d'engagement tout au long de la vie, à travers divers outils (passeport de compétences gratuit, open-badges, compte engagement...).
- **Recommandation 27 :** Créer une épreuve optionnelle pour les Baccalauréats délivrés par le ministère de l'Éducation nationale ou, à minima, permettre aux candidats d'exposer une expérience d'engagement à l'occasion du grand oral.

**Le Conseil d’Orientation des politiques de Jeunesse
est une commission administrative consultative
placée auprès du Premier ministre et chargée de
créer de la cohérence et de la transversalité dans
les politiques publiques concernant les jeunes.**

Contact :

 95 avenue de France 75650, Paris cedex 13

 coj@jeunesse-sports.gouv.fr

 www.jeunes.gouv.fr/coj